

PROJET D'AMENAGEMENT IMMOBILIER

Commune d'Avion (62)

Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final

Dossier 22044003
03/06/2022

réalisé par



Auddicé Biodiversité
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin

03 27 97 36 39

Projet d'aménagement immobilier

Commune d'Avion (62)

Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final

Territoires 62

Version	Date	Description
Rapport final	03/06/2022	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Morel Jean-Benoît – Ingénieur écologue	02/06/2022	
Validation	VALET Nicolas – Directeur d'Auddicé Biodiversité	03/06/2022	

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
1.1 Localisation du secteur d'étude	5
1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide	6
1.3 Géologie.....	7
1.4 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire	8
CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN	9
2.1 Méthodologie d'étude.....	10
2.1.1 Sondages pédologiques	10
2.1.2 Étude flore / habitat	12
2.2 Résultats des investigations	14
2.2.1 Sondages pédologiques	14
2.2.2 Etude flore / habitat	22
CHAPITRE 3. CONCLUSION	28
3.1 Critère pédologique.....	29
3.2 Critère flore / habitat	30

LISTE DES CARTES

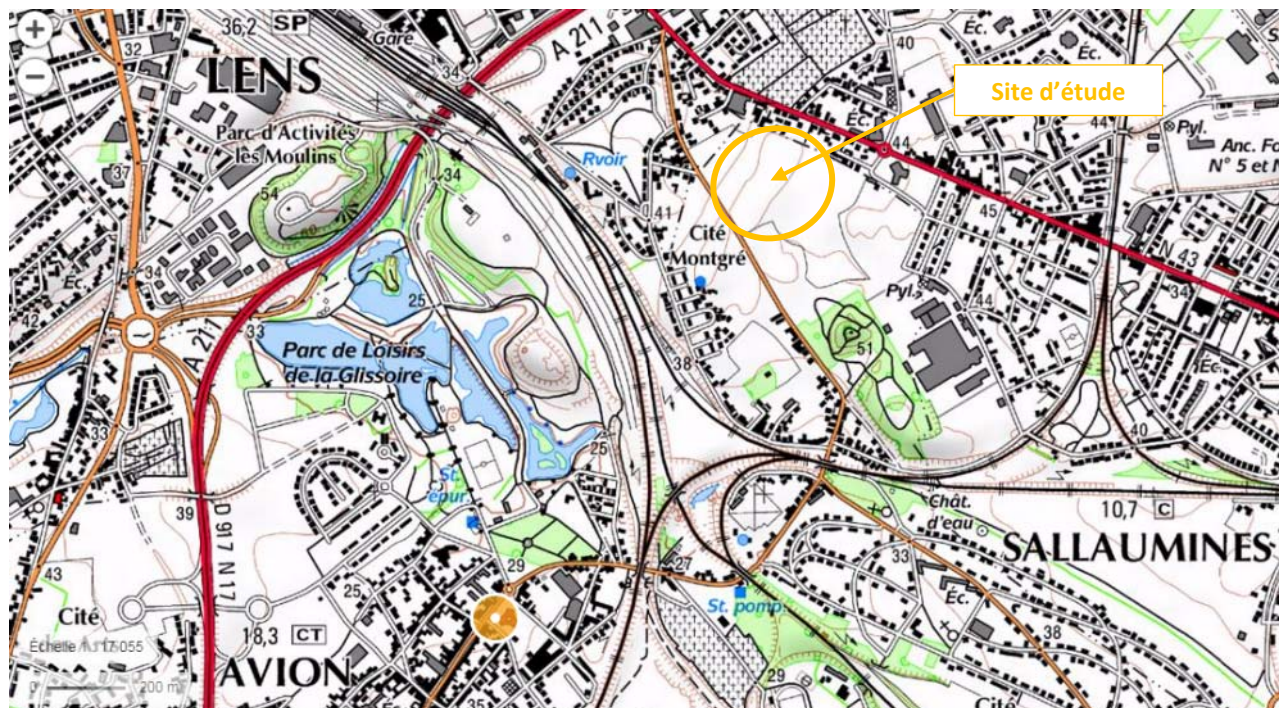
Carte 1.	Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)	5
Carte 2.	Situation par rapport aux zones à dominantes humides.....	6
Carte 3.	Contexte géologique	7
Carte 4.	Localisation des sondages pédologiques	12
Carte 5.	Cartographie des habitats.....	22
Carte 6.	Délimitation de la zone humide.....	31

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Localisation du secteur d'étude

Les parcelles à étudier se situent sur la commune d'Avion dans le département du Pas-de-Calais et concernent une surface d'environ 7,3 ha.

Elles sont actuellement occupées par un champ cultivé et des friches herbacées à arbustives.



Carte 1. Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)

1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 25 000^{ème}.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle d'une zone humide.



Carte 2. Situation par rapport aux zones à dominantes humides

La zone d'étude n'est pas située dans un secteur identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie.

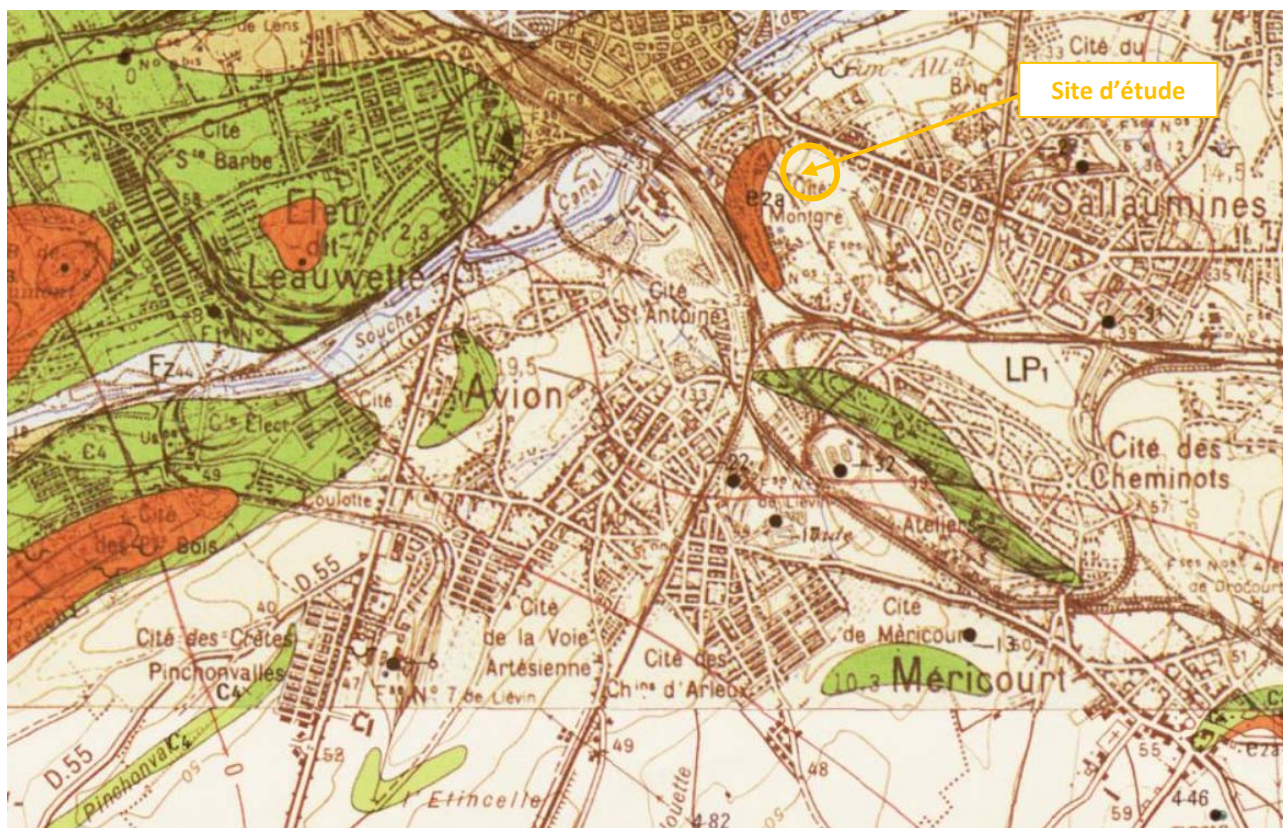
1.3 Géologie

Le site d'étude repose sur des limons pléistocène (LP1).

C'est un limon argilo-sableux brun, jaunâtre, généralement plus sableux et de teinte plus claire à la base.

Sa composition peut présenter de légères variations en fonction de la nature du terrain qu'il recouvre. On a pu en de nombreux endroits, y distinguer deux niveaux :

- Au sommet, la terre à brique, de couleur brune, correspond à la partie décalcifiée.
- A la base, l'ergeron est de teinte plus claire et généralement plus sableux.



Carte 3. Contexte géologique

1.4 Objectifs de l'étude et contexte réglementaire

Le présent document a pour objet de définir le caractère humide ou non du secteur d'étude, au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.

La loi portant création de l'Office français de la biodiversité, qui est paru au JO (26/07/19), reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" qui restaure le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.

Ainsi désormais l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, de même que la note technique du 26 juin 2017 devenue caduque.

Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
 - soit par des communautés d'espèces végétales («habitats»), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

2.1 Méthodologie d'étude

2.1.1 Sondages pédologiques

Le critère pédologique destiné à définir une zone humide doit être évalué par la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main ou autre moyen approprié, répartis sur l'ensemble du secteur d'étude. Ces sondages permettent d'extraire des carottes de sol qui sont ensuite examinées.

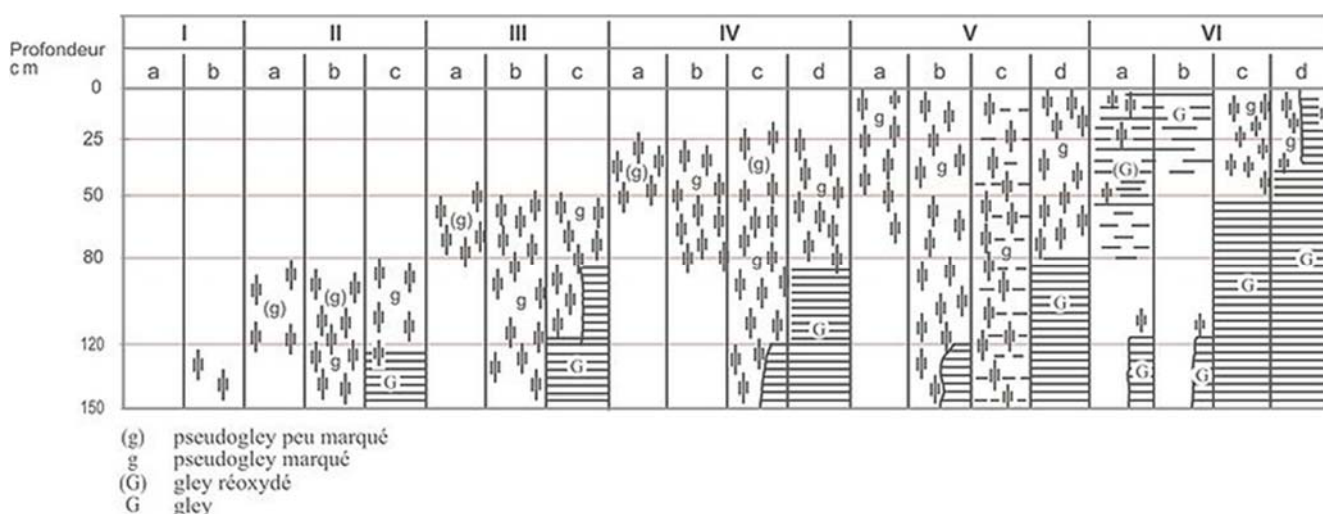
La présente expertise fait référence à la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, c'est-à-dire celle du *Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols* (D. BAIZE et M.C. GIRARD, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou d'horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et d'horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation.



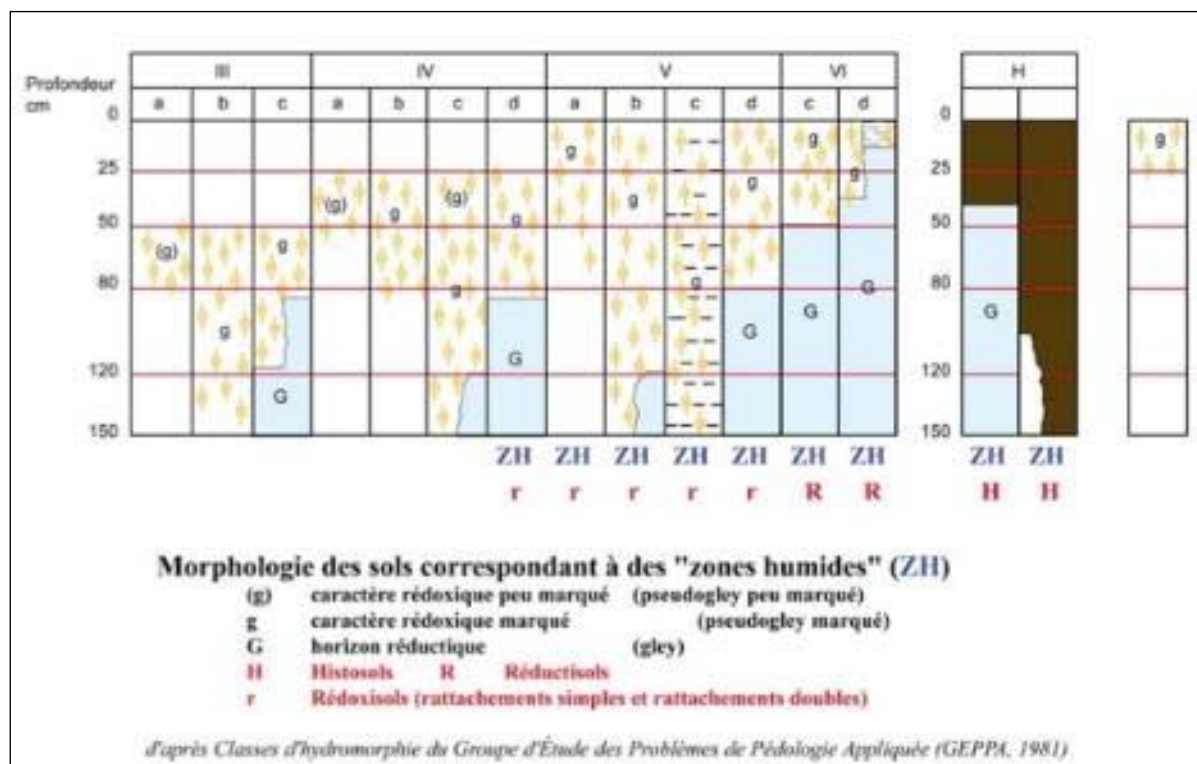


Figure 1. Illustration des caractéristiques des sols de zones humides

Les sondages à la tarière ont été réalisés le 04 juillet 2017 et le 1^{er} juin 2022 (sondages complémentaires) afin de répondre aux modalités énoncées à l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008. La prospection des sols a consisté en la réalisation de **18 sondages** à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur de 1,20 m.

Ces sondages permettent de donner des indications sur l'hydromorphie, c'est à dire sur l'état d'asphyxie plus ou moins important engendré par la présence d'eau.

Les sondages ont été géographiquement localisés selon la figure ci-dessous :



Carte 4. Localisation des sondages pédologiques

2.1.2 Étude flore / habitat

La méthodologie employée est celle définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Dans un premier temps, les différents habitats sont caractérisés et rapportés au code Corine Biotope. L'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés H. dans l'annexe 2.2) ou en partie caractéristique de zones humides (notés p. dans l'annexe 2.2). Concernant les habitats en partie caractéristique de zones humides, un examen précis de la végétation doit être réalisé.

Concernant les habitats en partie caractéristique de zone humide, sur chaque placette globalement homogène du point de vue de la végétation, le pourcentage de recouvrement des espèces a été estimé de manière visuelle, par ordre décroissant. A partir de cette liste a été déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).

Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes a ensuite été examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

L'étude floristique a été réalisée le 1^{er} juin 2022. Cette période est propice pour un inventaire de la flore et une caractérisation des habitats.

2.2 Résultats des investigations

2.2.1 Sondages pédologiques

Profils n°1, 2, 5	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 25/30 cm	Horizon de remblais limoneux avec gravats (craie, briques...) Absence d'horizons rédoxique ou réductique. 
25/30 cm	Refus de sondage (gravats grossiers)
Conclusion : Zone de remblais. Sol sans horizons rédoxiques jusque 25 à 30 cm puis refus de sondage du fait des gravats. Vu le contexte, absence d'horizon réductique jusque 1,2 m. (Classe de sol IVc ou < à IVc (voir figure 1) – Sol non caractéristique de zone humide) Zone remaniée / remblayée. Critère pédologique non / peu adapté.	

Profil n°3	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 15 cm	Horizon de remblais limoneux. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique.
15 – 30 cm	Horizon de remblais limoneux avec gravats (craie...) Horizon rédoxique assez marqué. Absence d'horizon réductique. 
30 – 90 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique marqué. Absence d'horizon réductique.
90 – 120 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique. 
Conclusion : Zone de remblais. Sol avec horizon rédoxique débutant dès la surface du sol et qui s'intensifie plus ou moins en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m. (Classe de sol Vb (voir figure 1) – Sol caractéristique de zone humide) Zone remaniée / remblayée. Critère pédologique non / peu adapté.	

Profil n°4	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 50 cm	Horizon de remblais limoneux hétérogène avec gravats (brique...). Absence d'horizons rédoxique ou réductique. 
50 – 120 cm	Horizon de remblais limoneux hétérogène. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique. 
Conclusion : Zone de remblais. Sol avec horizon rédoxique débutant à 50 cm de la surface du sol et qui s'intensifie plus ou moins en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m. (Classe de sol IIIb (voir figure 1) – Sol non caractéristique de zone humide) Zone remaniée / remblayée. Critère pédologique non / peu adapté.	

Profils n°6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 18	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 30/40 cm	Horizon limoneux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique. 
30/40 – 50/60 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique.
50/60 – 120 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique assez marqué. Absence d'horizon réductique. 
Conclusion : Sol avec horizon rédoxique débutant de 30 à 40 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m. Classe de sol IVc (voir figure 1) Sol non caractéristique de zones humides	

Profil n°9	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 50 cm	Horizon limoneux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique. 
50 – 120 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique. 
Conclusion : Sol avec horizon rédoxique débutant à 50 cm de la surface du sol et qui s'intensifient très légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m. Classe de sol IIIb (voir figure 1) Sol non caractéristique de zones humides	

Profil n°10	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 120 cm	Horizon limoneux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique 
Conclusion : Sol sans horizons rédoxique ou réductique jusque 1,2 m. Classe de sol I (voir figure 1) Sol non caractéristique de zones humides	

Profils n°11, 12	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 80 cm	Horizon limoneux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique
80 – 120 cm	Horizon limoneux. Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique. 
Conclusion : Sol avec horizon rédoxique débutant à 80 cm de la surface du sol et qui s'intensifie très légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m. Classe de sol IIb (voir figure 1) Sol non caractéristique de zones humides	

Profil n°17	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 50 cm	Horizon de remblais limoneux hétérogène avec gravats (brique...). Absence d'horizons rédoxique ou réductique. 
50 – 120 cm	Horizon de remblais limoneux hétérogène. Horizon rédoxique peu marqué à assez marqué à répartition hétérogène. Absence d'horizon réductique. 
Conclusion : Zone de remblais. Sol avec horizon rédoxique débutant à 50 cm de la surface du sol et qui s'intensifie plus ou moins en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m. (Classe de sol IIIb (voir figure 1) – Sol non caractéristique de zone humide) Zone remaniée / remblayée. Critère pédologique non / peu adapté.	

2.2.2 Etude flore / habitat

La cartographie des habitats est présentée ci-dessous :



Carte 5. Cartographie des habitats

■ Friche herbacée méso-eutrophe

Les friches herbacées méso-eutrophes se rapportent au code Corine biotope 87.1 (« Terrains en friche »). **Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Deux relevés caractéristiques sont présentés ci-dessous :

Relevé n°1 (secteur des sondages pédologiques n°1, 2 et 17)

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Arrhenatherum elatius</i>	50 %	Non	Oui
<i>Poa pratensis</i>	15 %	Non	Non
<i>Tanacetum vulgare</i>	15 %	Non	Non
<i>Dactylis glomerata</i>	10 %	Non	Non
<i>Achillea millefolium</i>	5 %	Non	Non
<i>Festuca arundinacea</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Urtica dioica</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Silene latifolia</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Vicia hirsuta</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Cirsium arvense</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Centaurea jacea</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Hypericum perforatum</i>	< 5 %	Non	Non

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'a été inventoriée.

Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Vue sur la friche herbacée du relevé n°1

Relevé n°2 (secteur du sondage pédologique n°8)

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Arrhenatherum elatius</i>	40 %	Non	Oui
<i>Holcus lanatus</i>	20 %	Non	Oui
<i>Dactylis glomerata</i>	10 %	Non	Non
<i>Poa trivialis</i>	10 %	Non	Non
<i>Potentilla reptans</i>	10 %	Non	Non
<i>Festuca arundinacea</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Cirsium arvense</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Ranunculus repens</i>	< 5 %	Oui	Non
<i>Daucus carota</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Pulicaria dysenterica</i>	< 5 %	Oui	Non
<i>Picris hieracioides</i>	< 5 %	Non	Non

Deux espèces indicatrices de zone humide ont été inventoriées (la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*)) mais elles restent peu représentées au sein de l'habitat et ne font pas partie des espèces dominantes. De plus, il s'agit d'un secteur largement tassé / remanié d'où la présence de ces espèces.

Ce relevé n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Vue sur la friche herbacée du relevé n°2

Les friches herbacées méso-eutrophes du site d'étude ne sont donc pas caractéristiques de zone humide.

■ Fourré

Le fourré du site d'étude se rapporte au code Corine biotope 31.81 (« Fourrés médio-européens sur sol fertile »). **Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Un relevé caractéristique est présenté ci-dessous :

Strate arbustive

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Sambucus nigra</i>	40 %	Non	Oui
<i>Cornus sanguinea</i>	15 %	Non	Oui
<i>Crataegus monogyna</i>	15 %	Non	Oui
<i>Prunus sp</i>	10 %	Non	Non

Strate herbacée (absente sur les secteurs très fermés)

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Urtica dioica</i>	75 %	Non	Oui
<i>Hedera helix</i>	20 %	Non	Oui
<i>Rubus ulmifolius</i>	5 %	Non	Non

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'a été inventoriée.

Le fourré du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Vue sur le fourré du site d'étude

■ Champ cultivé

Le champ cultivé se rapporte au code Corine biotope 82.1 (« Champs d'un seul tenant intensément cultivés »). **Cet habitat n'est pas considéré comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Quelques espèces non indicatrices de zone humide et caractéristiques des champs cultivés y ont été inventoriées : Prêle des champs (*Equisetum arvense*), Renouée faux-liseron (*Fallopia convolvulus*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Matricaire inodore (*Matricaria maritima subsp. inodora*)...

Le champ cultivé du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Vue sur le champ cultivé du site d'étude

■ Friche hygrophile

La friche hygrophile peut être rapportée au code Corine biotope 37.2 (« Prairie humide eutrophe »). **Cet habitat est considéré comme caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Bien que ce secteur ait été remanié / tassé, diverses espèces indicatrices de zone humide et/ou caractéristiques des prairies humides y ont été observées : Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), Laîche hérissée (*Carex hirta*), Jonc glauque (*Juncus inflexus*), Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*)...

Le Saule blanc (*Salix alba*) y est également bien représenté.



Vue sur la friche hygrophile du site d'étude

Il s'agit d'une petite zone en cuvette où les eaux de ruissellement s'accumulent. Ce secteur a également été tassé / remanié ce qui entraîne une stagnation d'eau temporaire.

La friche hygrophile du site d'étude est donc caractéristique de zone humide.

CHAPITRE 3. CONCLUSION

3.1 Critère pédologique

Le site d'étude a été en partie remanié / remblayé (notamment au sud).

Sur les 18 profils réalisés sur le site d'étude :

- 6 d'entre eux présentent des remblais. Concernant ces 6 profils :
 - o Trois d'entre eux n'ont pu être réalisés que jusque 25 à 30 cm de profondeur du fait des gravats (refus de sondage à la tarière manuelle). Ces 3 sondages ne présentent aucun horizon rédoxique jusque 25/30 cm de profondeur et vu le contexte, une absence d'horizon réductique jusque 1,2 m.
Ceci nous amène donc normalement dans les classes de sol IVc ou inférieures à IVc qui ne sont pas caractéristiques de zone humide.
 - o Deux d'entre eux présentent un horizon rédoxique débutant à 50 cm de la surface du sol et qui s'intensifie plus ou moins en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
Ceci nous amène donc normalement dans la classe de sol IIIb qui n'est pas caractéristique de zone humide.
 - o Un d'entre eux présente un horizon rédoxique débutant dès la surface du sol et qui s'intensifie plus ou moins en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
Ceci nous amène donc normalement dans la classe de sol Vb qui est caractéristique de zone humide.

Le critère pédologique est peu adapté pour les sols remaniés / remblayés car les horizons rédoxiques rencontrés sont souvent liés aux remblais et ne représentent pas des conditions naturelles (cas des anthroposols).

Dans le cas présent, seul un sondage réalisé se rapporte à une classe de sol de zone humide. Il s'agit d'une petite zone en cuvette où des eaux de ruissellement s'accumulent. Ce secteur a également été tassé / remanié ce qui entraîne une stagnation d'eau temporaire. Bien qu'il s'agisse d'un secteur tassé / remanié, ce secteur présente des engorgements temporaires (visibles sur le terrain) et peut donc être considéré comme caractéristique de zone humide.

- 1 d'entre eux ne présente aucun horizon rédoxique ou réductique jusque 1,2 m.
Ceci nous amène donc dans la classe de sol I qui n'est pas caractéristique de zone humide.
- 2 d'entre eux présentent un horizon rédoxique débutant à 80 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
Ceci nous amène donc dans la classe de sol IIb qui n'est pas caractéristique de zone humide.
- 1 d'entre eux présente un horizon rédoxique débutant à 50 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.
Ceci nous amène donc dans la classe de sol IIIb qui n'est pas caractéristique de zone humide.

- 8 d'entre eux présentent un horizon rédoxique débutant de 30 à 40 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.

Ceci nous amène donc dans la classe de sol IVC qui n'est pas caractéristique de zone humide.

D'un point de vue pédologique, le site d'étude est en partie une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Bien qu'il s'agisse d'un secteur tassé / remanié, ce secteur présente des engorgements temporaires (visibles sur le terrain) et un horizon rédoxique débutant dès la surface du sol et peut donc être considéré comme caractéristique de zone humide.

3.2 Critère flore / habitat

Le site d'étude est occupé par 4 grands types d'habitats :

- Un champ cultivé qui se rapporte au code Corine Biotope 82.1 (« Champs d'un seul tenant intensément cultivés ») et qui n'est pas considéré comme caractéristique de zone humide dans l'arrêté du 24 juin 2008.

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

- Des friches herbacées méso-eutrophes qui se rapportent aux codes Corine Biotope 87.1 (« Terrains en friche ») et qui sont considérées comme « pour partie » caractéristiques de zone humide dans l'arrêté du 24 juin 2008.

Sur les deux relevés de végétations caractéristiques réalisés, deux espèces indicatrices de zones humides ont été inventoriées sur un des relevés (la Renoncule rampante et la Pulicaire dysentérique) mais elles restent peu représentées au sein de l'habitat et ne font pas partie des espèces dominantes. De plus, il s'agit d'un secteur largement tassé / remanié d'où la présence de ces espèces.

- Un fourré qui se rapporte au code Corine Biotope 31.81 (« Fourrés médio-européens sur sol fertile ») et qui est considéré comme « pour partie » caractéristique de zone humide dans l'arrêté du 24 juin 2008.

Sur le relevé de végétations caractéristique réalisé, aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

- Une friche hygrophile qui peut être rapportée au code Corine Biotope 37.2 (« Prairies humides eutrophes ») et qui est considérée comme caractéristique de zone humide dans l'arrêté du 24 juin 2008.

Cette friche hygrophile est colonisée par diverses espèces caractéristiques de zone humide (Jonc glauque, Agrostide stolonifères, Epilobe hérissée...). Il s'agit d'une petite zone en cuvette où les eaux de ruissellement s'accumulent. Ce secteur est également tassé ce qui entraîne une stagnation d'eau temporaire.

D'un point de vue flore / habitat, le site d'étude est en partie une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. La zone humide correspond au secteur occupé par une friche hygrophile.

Synthèse

Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, nous pouvons conclure que le site d'étude est en partie une zone humide.

La zone humide correspond au secteur occupé par une friche hygrophile qui est colonisée par diverses espèces caractéristiques de zone humide.

Il s'agit d'une petite zone en cuvette où des eaux de ruissellement s'accumulent. Ce secteur est également tassé ce qui entraîne une stagnation d'eau temporaire.

La zone humide (qui présente un caractère anthropique) représente une surface d'environ 850 m².

La délimitation est présentée ci-dessous :



Carte 6. Délimitation de la zone humide